

FIN 8 2015.RRGR.828

Proposition d'amendement

Version 1

Le 15 janvier 2016 / 16 heures / AMR

Décret sur l'évaluation générale des immeubles non agricoles et des forces hydrauliques (DEG)

CFin (Iseli)

Refus d'entrer en matière.

Proposition subsidiaire :

Renvoi (si le Grand Conseil vote l'entrée en matière contre la proposition de la CFin).

Mandat : soumettre l'évaluation générale des immeubles au Grand Conseil en même temps que la prochaine révision de la loi sur les impôts, puisque cette opération est prévue par la stratégie fiscale pour compenser le manque à gagner éventuel sur les recettes fiscales. La révision de la loi sur les impôts sera vraisemblablement présentée au Grand Conseil en 2017, après la délibération de la stratégie fiscale et compte tenu de la réforme de l'imposition des entreprises III.

